

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

## ALLOCUTION CONSISTORIALE

---

**V**OICI, d'après le texte officiel latin, la traduction de l'allocution que le Souverain Pontife a prononcée au Consistoire secret du 19 juin.

Vénérables Frères,

L'occasion de vous adresser la parole Nous est fournie d'abord en ce jour par les affaires orientales ; et Nous en profitons d'autant plus volontiers qu'il s'agit de deux églises qui portent la marque de glorieuses origines et la renommée d'illustres mérites, à savoir : l'Eglise d'Antioches et celle d'Alexandrie, qui désirent avoir, l'une, le patriarche des Maronites ; l'autre celui des Coptes.

Par suite de la pieuse mort dans le Christ, survenue en décembre dernier, du vénérable frère Jean-Pierre Hagg, qui avait géré, pendant plus de huit années, le patriarcat d'Antioche pour les Maronites, les évêques du rite maronite, légitimement réunis en synode, élurent, à l'unanimité des suffrages, en remplacement du patriarche défunt, le vénérable frère Elie Huayek, archevêque titulaire d'Arca, qui prit le nom d'Elie-Fierre. Alors, aussi bien les évêques qui avaient donné leurs suffrages que celui qui avait été élu patriarche, Nous adressèrent des lettres Nous exposant l'élection accomplie et Nous demandant en même temps de vouloir la confirmer par Notre autorité apostolique, en accordant à l'élu le Pallium sacré.

Nous confiâmes, selon l'usage, à nos Vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine composant le conseil de la Sacrée Congrégation de la Propagande

pour les affaires de rite oriental, le soin de prendre connaissance de toute cette affaire et ceux-ci, l'ayant diligemment examinée, jugèrent devoir Nous demander que, accordant la dispense au sujet de tout vice de forme ayant pu se produire, Nous voulions accueillir la supplique des évêques susdits. Nous y avons été porté volontiers, connaissant bien les vertus du personnage, qui font tenir pour excellemment méritée par lui la dignité patriarcale et ne permettent pas de douter que, sous la conduite d'un tel chef, les intérêts de la nation maronite catholique ne prospèrent de plus en plus. C'est pourquoi Nous avons décidé d'approuver et de confirmer son élection ou postulation pour le patriarcat d'Antioche des Maronites et Nous avons décrété d'ornez ce vénérable frère du sacré Pallium pris sur le corps du Bienheureux Pierre.

Que vous en semble ?

De par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints-apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous retenons pour approuvée et sanctionnée l'élection ou postulation faite par les vénérables frères les évêques maronites dans la personne du vénérable frère Elie-Pierre Huayek, avec dispense, si besoin en est, de tout vice de forme qui aurait pu avoir lieu dans cette élection ; et Nous l'élevons et promouvons de l'Eglise titulaire archiépiscopale d'Arca à l'Eglise patriarcale des Maronites avec tous les privilèges octroyés à ses prédécesseurs par ce Siège apostolique, et Nous le constituons et déclarons, comme il sera indiqué dans le décret et le billet consistoriaux, patriarche et pasteur des fidèles Maronites, toutes choses contraires nonobstant.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

En ce qui concerne les Coptes, vous n'ignorez pas,

Vénérables Frères, qu'il y a quatre ans, par Nos Lettres apostoliques *Christi Domini*, Nous avons constitué et fondé le Patriarcat d'Alexandrie pour les Coptes, en y assignant deux évêques suffragants et en y ajoutant cette règle que le premier Patriarche à nommer ne serait désigné et créé que par le droit du Siège apostolique. Depuis lors le nombre de catholiques de la nation copte s'étant accru, avec l'espérance de progrès ultérieurs, les évêques et les notables du clergé, désireux d'assurer l'éclat et le fondement de leur Eglise, demandèrent instamment que le Patriarche à eux propre leur fut donné par l'autorité du Siège apostolique.

Nous requîmes à cet effet l'avis des vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine composant la commission de la réconciliation des Eglises dissidentes avec le Saint-Siège, et ils furent, en effet, d'avis d'accueillir la demande. Quant à la personne à désigner pour le rang et l'office de Patriarche, avec l'usage du sacré Pallium, ils indiquèrent le vénérable frère Cyrille Macaire, évêque titulaire de Césarée de Panéas, lequel, en vertu du pouvoir apostolique, administre le même patriarcat en qualité de vicaire. Nous avons approuvé cette décision quant à l'objet et quant à la personne, car le vénérable frère Cyrille se signale par les vertus dignes d'un évêque, notamment par la doctrine, la piété et par la prudence dans la négociation des affaires comme Nous l'avons Nous-même constaté par expérience. C'est pourquoi Nous jugeons devoir l'honorer de la susdite dignité patriarcale.

Que vous en semble ?

De par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous élevons et promouvons le vénérable Frère Cyrille Macaire du titre épiscopal de l'Eglise de Césasée de Panéas à l'Eglise

patriarcale d'Alexandrie des Coptes, avec tous les privilèges dont sont nantis et jouissent les autres patriarches, notamment du sacré Pallium, et Nous le constituons et proclamons patriarche et pasteur des fidèles Coptes, comme il sera indiqué dans le décret et le billet consistoriaux, toutes choses contraires nonobstant.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

Et maintenant, vénérables frères, consacrant Nos pensées et Notre sollicitude à votre Ordre éminent, Nous avons pris la résolution d'honorer de la pourpre sacré onze personnages ornés chacun de vertus spéciales et qui, par le fruit de leur doctrine, ou par le zèle à remplir les fonctions épiscopales, ou par d'autres services rendus à l'Eglise ont mérité des éloges non communs pour leurs mérites. Ce sont :

*Jean-Baptiste Casali del Drago*, patriarche de Constantinople ;

*François de Paule Cassetta*, patriarche d'Antioche, vice-gérant de Rome ;

*Janvier Portanova*, archevêque de Reggio ;

*Joseph Francisca Nava di Bontifé*, archevêque de Catane, Notre nonce apostolique en Espagne ;

*Augustin Ciasca*, de l'ordre des Augustins, archevêque titulaire de Larisse, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande ;

*François-Désiré Mathieu*, archevêque de Toulouse ;

*Pierre Respighi*, archevêque de Ferrare ;

*Augustin Richelmy*, archevêque de Turin ;

*Jacques Missia*, archevêque de Goritz ;

*Louis Trombetta*, secrétaire de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers ;

*Joseph Calasans Vives*, des Mineurs Capucins.

Outre ceux que nous venons de nommer, Nous avons décidé d'agrèger à votre Collège deux autres personnages de mérite que, cependant, Nous réservons *in pectore*.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, de par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux de la sainte Eglise romaine, de l'ordre des prêtres :

*Jean-Baptiste Casali del Drago,*

*François de Paule Cassetta,*

*Janvier Portanova,*

*Joseph Francisca Nava di Bontifé,*

*Augustin Ciasca,*

*François-Désiré Mathieu,*

*Pierre Respighi,*

*Augustin Richelmy,*

*Jacques Missia ;*

et de l'ordre des Diacres :

*Louis Trombetta,*

*Joseph Calasans Vives.*

Pareillement, Nous créons; comme Nous l'avons dit, deux autres cardinaux et Nous les réservons *in pectore*, pour les publier ultérieurement à Notre arbitre.

Avec les dispenses, les dérogations et les clauses nécessaires et opportunes. A nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Il Nous reste maintenant à pourvoir aux vacances parmi nos vénérables frères de l'ordre des évêques.

---

## LEIBNITZ

PLUS de deux siècles et demi passés, en 1646, naissait à Leipsig, petite ville de la Saxe, un homme dont le nom devait éclipser celui de ses contemporains, dans l'Allemagne toute entière, à cause de l'incomparable supériorité de son génie. Ce génie, le plus universel des temps modernes, comme le dit un critique, c'était l'illustre Leibnitz. Cet homme devait être à la fois grand mathématicien, grand théologien, grand historien, grand érudit, grand jurisconsulte, mais il devait se distinguer surtout comme philosophe. Qu'il me soit permis de le considérer à ce dernier point de vue.

Quelques notions biographiques, suivies de l'exposition des principes généraux de la philosophie de Leibnitz, constitueront la première partie de ce modeste travail. Dans une seconde partie, entrant dans plus de particularités, je m'efforcerai de donner une idée d'ensemble de sa philosophie, au triple point de vue de la monadologie, de la psychologie, de la théodicée et morale. Enfin une troisième partie signalera ses principales erreurs et fera connaître ce qu'il faut penser du grand philosophe allemand.

## I

Dès son âge le plus tendre, Leibnitz se livra avec ardeur à l'étude de presque toutes les sciences, si bien qu'à dix-sept ans il recevait le titre de docteur en droit avec assez d'éclat pour que l'université d'Altarf lui offrit une chaire de professeur. Remarquons que dès cette époque on le vit déjà plus disposé que ses contemporains à rendre justice à la philosophie scholastique. Quoiqu'il en soit, la connaissance qu'il fit du baron

de Bosenburg, chancelier de l'électeur de Mayence, lui valut une place lucrative et lui permit ainsi de poursuivre ses études avec plus d'énergie et de constance. La confiance qu'il sut inspirer à son bienfaiteur lui valut de visiter Londres et Paris où il fut en relation avec les principaux savants de l'époque ; entre autres avec Malebranche, Arnauld, Pascal et Bossuet.

Appelé plus tard auprès du duc de Brunswick, il s'occupa pendant plusieurs années de l'histoire de la maison de ce nom et parcourut l'Allemagne et l'Italie pour recueillir les matériaux de ce travail. En 1700 il était appelé à la cour du roi de Prusse et nommé président de l'Académie de Berlin qui venait d'être créée d'après ses conseils. Gratifié d'un titre et d'une pension considérable par le czar, Pierre le Grand, nommé conseiller aulique par l'empereur d'Allemagne, honoré de tous et partout Leibnitz s'éteignit à Hanovre, à la suite d'un accès de goutte, le 14 novembre 1716. Leibnitz fut l'auteur de travaux importants et nombreux parmi lesquels il faudrait citer comme appartenant à la philosophie : *De prima emendatione philosophiæ et de notione substantiæ. Causa Dei asserta per justitiam ejus cum cæteris perfectionibus cunctisque actionibus conciliatum*. « Nouveaux essais sur l'entendement humain. » — « *La Monadologie* » *Essai de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*. Leibnitz, comme on le sait écrivit presque tous ses ouvrages les plus importants en latin ou en français.

Passons maintenant aux principes qui constituent la base et comme la source première de sa philosophie. Deux grands principes selon lui dominent l'entendement humain : 1<sup>o</sup> Le principe de contradiction en vertu duquel nous jugeons faux ce qui implique contradiction et vrai ce qui est contradictoirement

opposé au faux, ce principe est la base de toutes les théories qui ont pour objet les vérités nécessaires ; c'est la racine première de toutes les sciences ; 2o Le principe de la raison suffisante en vertu duquel nous considérons qu'aucun fait ne peut exister et aucune affirmation être véritable sans qu'il y ait une raison suffisante pour que la chose soit ainsi et non d'une autre manière, bien que souvent ces raisons suffisantes des choses ne nous soient pas connues en particulier. Ce principe est la base de toutes les théories qui ont les faits pour objet.

L'univers est un ensemble d'essences et de véritables, ontologiquement liées les unes aux autres par la loi de continuité. Malgré ce qu'enseigne Descartes, les substances matérielles ne sont ni inertes, ni purement passives. En effet toute substance est active ou capable d'action, au point que l'essence des choses consiste précisément dans cette force active et passive qui se rencontre dans toutes les substances. Contrairement à Descartes qui enseigne que le monde n'est qu'un pur mécanisme composé d'étendue et de mouvement local, Leibnitz soutient que ce n'est pas une nature achevée et pleine de vie. Cette vie appartient à la pensée comme elle appartient au corps.

Leibnitz reconnaît que l'entendement de Dieu est la région des vérités éternelles ; et celles-ci, quoique dépendantes de Dieu, ne sont pas arbitraires et dépendantes de sa volonté comme l'enseigne l'école cartésienne. Cela n'est véritable que pour les vérités contingentes.

## II

Des principes généraux de la philosophie leibnitzienne, je passe à cette espèce de théorie cosmologique qui a nom « Monadologie ». D'après Leibnitz il n'est pas de substance étendue, mais tous les corps résultent de

l'agrégation de substances simples, actives, indépendantes et indivisibles qui, à raison de leur simplicité n'occupent aucun espace ; ces substances il les appelle monades. Pas une de ces monades n'est semblable et chacune est dotée de perception et d'appétit. Le degré de perception ou d'appétit constitue la plus ou moins grande perfection des monades. On distingue 1<sup>o</sup> La monade infinie qui seule contient la plénitude de l'être et de la puissance ; cette monade infinie, c'est Dieu ; 2<sup>o</sup> Les monades intellectuelles, tels que les esprits, les anges, les âmes raisonnables ; 3<sup>o</sup> Les monades sensibles, comme les âmes des animaux ; 4<sup>o</sup> Enfin les monades inconscientes, dotées d'une vie imparfaite et comprenant toutes les autres monades inférieures. Les monades, en général, grâce à leur perception sont comme le miroir de l'univers et elles sont d'autant plus parfaites qu'elles représentent plus distinctement cet univers.

Toute substance matérielle est un agrégat de monades, de points métaphysiques, et bien qu'elle constitue un seul individu physique, elle renferme néanmoins plusieurs individus métaphysiques. La différence entre un être organique et animé et un être inorganique et inanimé consiste en ceci que, dans le premier il y a une entéléchie supérieure ou si l'on veut, une monade reine, autour de laquelle les autres se groupent et se coordonnent ; dans le second, au contraire, aucune monade prime les autres ; elles sont égales entre elles.

Leibnitz distingue deux sortes d'activités : l'activité primitive et l'activité secondaire. L'activité primitive est celle qui existe nécessairement dans toute substance et qui avec la passivité constitue la nature substantielle des choses créées. L'activité secondaire est la tendance à l'action. Elle est intermédiaire entre la force primitive et l'action à laquelle elle donne immédiatement nais-

sance. Leibnitz distingue la substance des accidents ; autrement pourquoi ne dirait-on pas avec Spinoza que Dieu est la seule substance et que les créatures n'en sont que des accidents et des modifications.

Le monde a été tiré librement du néant par Dieu ; « L'essence de Dieu renferme les créatures éminemment et il a aussi l'idée de leur essence. Les effets sont toujours enveloppés virtuellement dans leur cause totale. » Les effets de Dieu sont subsistants, c'est-à-dire suivant l'expression scholastique : *terminus creationis est substantia*. Mais il est un point très important où il s'éloigne de l'enseignement scholastique, je veux parler de l'optimisme : « On peut dire, écrit Leibnitz qu'aussitôt que Dieu a décidé de créer quelque chose, il y a un combat entre tous les possibles, tous prétendent à l'existence ; et que ceux qui, joints ensemble, produisent le plus de réalité, le plus de perfection, le plus d'intelligibilité, l'emportent ; car l'entendement le plus parfait ne peut manquer d'agir de la manière la plus parfaite et par conséquent de choisir le mieux ; cependant, Dieu est obligé par une nécessité morale de faire les choses en sorte qu'il ne se puisse rien de mieux ; autrement non-seulement d'autres auraient sujet de critiquer ce qu'il fait, mais qui plus est, il ne serait pas content de lui-même, de son ouvrage, il s'en reprocherait l'imperfection, ce qui est contre la souveraine félicité de la nature divine. »

*L'espace* est un ordre de coexistence comme le temps est un ordre de succession ; ce n'est pas une substance ou quelque être absolu. Newton a donc eu tort de regarder l'espace comme l'organe dont Dieu se sert pour sentir les choses, opinion tout à fait incompatible avec la toute puissance et l'infinité de Dieu. *L'étendue* ne constitue pas l'essence des corps, comme le prétend

Descartes, car il faut admettre qu'elle ne peut rendre raison de toutes les propriétés du corps. En effet le nom de matière fournit non seulement l'idée d'étendue mais encore, l'idée de substance, action et force. Cette matière, il la divise en matière première qui de soi est incomplète et passive ; et en matière seconde qui est complète mais non pas purement passive.

### PSYCHOLOGIE

Voici maintenant l'opinion de Leibnitz au point de vue psychologique. L'homme se compose d'un corps et d'une âme. Celle-ci est la forme substantielle du corps et constitue dans l'homme l'unité de nature et de personne. Sur la création de l'âme Leibnitz s'exprime ainsi : « Je croirais que les âmes qui seront un jour âmes humaines, comme celles des autres espèces, ont été dans les semences et dans les ancêtres jusqu'à Adam et ont existé par conséquent depuis le commencement des choses ; toujours dans une manière de corps organisé. Mais il me paraît convenable qu'elles n'existassent alors qu'en âmes sensibles ou animales, douées de perception et de sentiment, et dépourvues de raison, et qu'elles sont demeurées dans cet état jusqu'au temps de la génération de l'homme à qui elles devaient appartenir ; mais qu'alors elles ont reçu la raison, soit par un moyen naturel soit par l'entremise de Dieu. Entre l'âme et le corps, il n'y a aucune communication physique, mais seulement métaphysique. Conséquemment chacun de ces deux êtres est tout à fait indépendant et en lui-même et dans son action. Si des mouvements, des actes, des états déterminés de l'âme sont accompagnés et suivis de mouvements, d'actes et d'états déterminés du corps cela vient d'une *harmonie préétablie*. En effet, Dieu qui a créé toutes les monades a pensé d'avance aussi, et

préformé les mouvements et les actions de chacune d'elles ; et il a coordonné ces actions dans une unité admirable et constitué ainsi par un décret unique l'ordre éternel de l'univers. Il y a trois principales sources de la connaissance humaine ; ce sont l'observation intime, l'expérience sensible et la raison.

#### THÉORIE ET MORALE.

L'idée de Dieu n'est pas unie, à proprement parler et elle ne suffit pas pour démontrer l'existence de Dieu, mais celle-ci peut se démontrer par le moyen de preuves métaphysiques, physiques et morales. Dieu est une monade infiniment supérieure à toutes les autres, qui existe *a se* ; elle est nécessaire et dans son essence et dans son existence. C'est le principe et la raison suffisante de tout ce qui existe. Dieu est à la fois essence infinie, intelligence infinie et volonté infinie. Comme essence infinie, il est la source des possibilités comme des existences. Comme intelligence infinie, il se connaît lui-même et il connaît toutes les choses possibles et existantes dans sa propre essence. Toutes les choses dépendent de Dieu non seulement quant à l'essence et à la possibilité mais aussi quant à l'existence, parce que Dieu leur donne librement l'être ; et quant à l'opération, parce qu'il concourt à l'action des créatures, et cela d'une manière propre à lui, Dieu est parfaitement libre par rapport aux créatures et sa volonté tend au bien en général. Le mal en tant que mal n'a pas de cause efficiente, mais bien plutôt une cause défailante car il n'est que l'effet de la limitation de notre être. Il n'existe pas aux yeux de Dieu pour qui tout ce qui nous semble un mal est le moyen d'un plus grand bien.

Tel est, en peu de mots, l'exposé du système philosophique de Leibnitz.

## III

## CRITIQUE

La philosophie de Leibnitz représente une heureuse réaction et une lutte contre le sensualisme de Locke, contre les principales tendances du cartesianisme, contre le panthéisme de Spinoza et contre le principe rationaliste qui contenait en germe la doctrine de Descartes : ceux-ci ne voulaient s'en tenir qu'à la raison individuelle indépendamment de toute autorité ; ils avaient voulu vouer au mépris la tradition philosophico-chrétienne et surtout la tradition scholastique. Leibnitz, entraîné d'abord par le courant qui donnait à cette époque contre les scholastiques, sut cependant se tenir dans certaines limites et bientôt même on le vit se déclarer contre ces préjugés et entreprendre la réhabilitation de la doctrine de saint Thomas. Leibnitz non-seulement loue et respecte les représentants de cette tradition, mais encore dans ses écrits on rencontre fréquemment des citations scholastiques ; il va même jusqu'à admettre en entier certaines solutions et certaines théories scholastiques. Leibnitz avait dès sa jeunesse étudié avec ardeur la philosophie de l'ange de l'école ; voilà pourquoi l'on reconnaît si souvent dans ses ouvrages l'influence prépondérante que celle-ci avait exercée sur son esprit et sa jeunesse scientifique.

Le génie profond, chrétien, universel de saint Thomas, dit un historien, semble avoir exercé une sorte de fascination sur le génie profond, encyclopédique, chrétien de Leibnitz ; et on découvre entre ces deux grands penseurs une certaine sympathie. Bref pour donner la note générale et caractéristique de sa philosophie, l'on peut dire que c'est une conception éclectique dans

laquelle, à côté de quelques théories erronées ou plus ou moins originales, prédomine l'élément scholastique en général et en particulier la conception philosophique de saint Thomas.

Parmi ces fausses théories dont je viens de parler, j'en remarque quelques-unes qu'il importe de noter et de réfuter. Il s'agit d'abord de sa théorie optimiste, où appuyé sur sa raison suffisante il attribue à Dieu la création du meilleur monde possible, attendu que la suprême perfection de notre monde a forcé pour ainsi dire la volonté divine à agir ainsi. Une telle théorie, on le voit, prête des limites irrationnelles à la puissance infinie de Dieu. Nous ne nions pas que le monde étant l'œuvre de Dieu, être infiniment sage, soit excellent relativement à la fin à laquelle il est destiné. Mais que dans un sens absolu, notre monde l'emporte sur tous les autres mondes possibles, c'est ce que nous ne pouvons admettre, car Dieu a créé notre monde de telle manière qu'il pouvait songer à en créer d'autres, possédant plus ou moins de perfection. En effet pour se convaincre de cette vérité il suffit de considérer d'une part que les mondes en général sont possibles, parcequ'ils peuvent participer, d'une façon limitée, de la nature divine, attendu que cette participation est quelque chose d'extrinsèque à cette même nature divine. Et celle-ci étant infinie il s'en suit logiquement que la participation à cette nature est infinie. D'autre part étant admis, comme le suppose Leibnitz, que notre monde est le meilleur possible, il devrait donc épuiser pour ainsi dire, cette participation de la nature divine. Il faudrait donc conclure ou que la nature divine est finie comme notre monde ou que notre monde est infini comme alternative divine. Or qui ne voit l'absurdité qui découle de l'un et de l'autre cas. Donc, quoiqu'en dise

Leibnitz notre monde quelque excellent qu'il soit d'ailleurs, n'est pas le meilleur possible.

Pour ce qui est de son harmonie préalable par laquelle l'âme humaine est une espèce d'automate spirituel, qui se meut dans un accord parfait avec un autre automate matériel, le corps, et cela en vertu de la prévision et de l'opération de Dieu, on doit dire que c'est une hypothèse dénuée de tout fondement ; une invention poétique bien plus qu'une théorie philosophique.

Pour être juste il faut dire aussi que quelques unes de ses idées ont servi de point de départ à certains systèmes hétérodoxes et à des théories panthéistes et rationalistes de nos jours. Ainsi sa thèse sur les rapports logiques et nécessaires qui existent dans la série des actes et des manifestations de l'activité de chaque monade conduit au fatalisme, système qui ne laisse rien au libre arbitre et au déterminisme, qui admet l'influence irrésistible des motifs.

Mais je m'empresse de signaler le défaut le plus grave comme le danger le plus grand de la philosophie Leibnitzienne qui consiste à ouvrir la porte à l'évolutionisme et au transformisme. Dans sa monadologie, Leibnitz affirme que les monades constituent une série dans laquelle la distance de l'une à l'autre est infiniment petite, *natura non facit saltum* ; et il évite ainsi toute transition appréciable. Il suppose le repos comme un mouvement infiniment petit, et l'obscurité comme une lumière infiniment petite. Par ces assertions hardies, Leibnitz menace d'effacer la distinction essentielle et spécifique entre les êtres et met ainsi le pied sur le terrain évolutionniste.

D'autre part sa thèse sur l'origine de l'âme conduit nécessairement au transformisme et même au darwinisme contemporain. En effet, s'il est vrai que,

---

comme le soutient le philosophe allemand, l'âme à commencé par exister à l'état sensitif, qu'à la génération de l'homme seulement, elle a pu au moyen de la raison, s'élever de la condition d'âme sensitive à l'état d'âme raisonnable : le transformisme est donc une vérité. Si cette théorie peut expliquer le passage du règne sensible au règne raisonnable, quelle raison y aurait-il pour nier la possibilité du passage évolutionniste du règne minéral au règne végétal, et de celui-ci au règne animal ? Aucune assurément ; et, nous voilà placés en face du darwinisme contemporain.

Maintenant s'agirait-il de juger Leibnitz au point de vue de l'influence que ce philosophe a exercée sur ses contemporains, absurdes philosophes en général, on devrait dire qu'il y a eu d'autres philosophes dont l'action a été plus universelle et plus puissante, mais faudrait-il le juger au point de vue du fond et de la valeur réelle de sa philosophie, je ne craindrais pas de l'appeler avec Durdick le véritable géant de la philosophie allemande. Quoiqu'il en soit sa philosophie a le mérite incontestable et presque unique chez les philosophes allemands, d'harmoniser la philosophie chrétienne avec la philosophie moderne en ce que celle-ci à de bon. Elle cultive et perfectionne toutes les sciences sans établir d'antagonisme funeste entre la science humaine et la religion catholique. Bref, elle élève l'édifice majestueux de la philosophie, orné et embelli, partiellement renouvelé, sur la base large et solide de la philosophie scholastique et principalement de celle de saint Thomas.

W. G..

---

## UNE LETTRE DU PAPE

A Son Em. le cardinal Richard

**L**E Souverain Pontife a adressé dernièrement à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, la lettre suivante :

« Monsieur le cardinal,

« Après les nombreux témoignages de bienveillance que Nous avons donnés à la France durant tout Notre pontificat, il Nous avait été particulièrement agréable d'apprendre que les catholiques français s'étaient unis plus étroitement dans le congrès national catholique de Paris en 1897, pour travailler de concert au bien de la religion catholique et de la patrie.

« Mais le résultat n'a pas répondu pleinement aux communes espérances. Aussi, cédant aux instances d'un grand nombre de catholiques français et sans examiner les causes multiples de la situation présente, Nous voulons attirer votre attention sur l'action efficace exercée par les œuvres et les groupes catholiques.

« Ceux-ci, tout en conservant l'autonomie dans la sphère d'action qui leur est propre, doivent se donner la main pour travailler d'un commun accord à ce qui intéresse tous les bons citoyens, le bien suprême de la patrie française.

« Ce bonheur de la nation, comme Nous l'avons répété plusieurs fois, les catholiques ont le devoir de le procurer à leur pays, et il n'est personne qui soit mieux à même de le lui donner.

« Qu'ils se placent donc résolument sur le terrain des institutions existantes que la France s'est données, pour

y travailler à l'intérêt commun de la religion et de la patrie, avec cet esprit d'unanimité et de concorde dont tout bon catholique doit être animé.

« Tel a toujours été dans tous les siècles le rôle des vrais fils de la nation très chrétienne, et tel sera, Nous en avons la ferme confiance, leur mission dans l'avenir.

« C'est dans cet espoir qu'appelant sur vous les faveurs du ciel, Nous vous accordons de grand cœur, à vous, au clergé et aux fidèles de votre diocèse, la bénédiction apostolique.

« LÉON XIII, PAPE. »

---

## LA COMMUNION POUR LES DEFUNTS

(De la *Semaine Religieuse de Québec*)

LE 'EUCCHARISTIE peut-elle profiter à d'autres qu'à ceux qui la reçoivent ?

Contenson, théologien distingué, répond par la proposition suivante, qu'il démontre parfaitement :

PROPOSITION. — « Le sacrement de l'Eucharistie ne profite pas directement, il est vrai, à d'autres qu'à celui qui le reçoit, mais il leur profite cependant indirectement. On explique et on défend la très pieuse pratique de la Communion pour les morts, et le jugement porté sur elle par la Sacrée Congrégation.

Après quelques remarques préliminaires, Contenson commence la preuve de la thèse proposée.

Il démontre en quelque mots la première partie de la proposition que l'Eucharistie étant instituée pour être

la nourriture de nos âmes, ne saurait profiter *directement* et par sa seule vertu — *ex opere operato* — qu'à ceux qui la reçoivent.

Puis, passant à la seconde partie, à savoir que l'Eucharistie peut profiter à d'autres aussi, mais *indirectement* — *ex opere operantis*, — il la prouve par cet argument qu'il regarde comme péremptoire :

La communion produit en celui qui la reçoit dignement un effet satisfactoire, ou la rémission d'une partie de la peine temporelle due à ses péchés. Or un tel effet est un effet du sacrement agissant *ex opere operantis*, et peut par suite être appliqué aux autres, notamment aux âmes du purgatoire. Donc.

Voici son argumentation textuelle :

*Preuve de la 2me partie* : « Puisque l'effet propre et caractéristique de ce Sacrement est une augmentation de la charité, « par la ferveur de laquelle, comme s'exprime saint Thomas, on obtient la rémission, non seulement du péché, mais encore de la peine, il en découle que par voie de conséquence, par une concomitance avec l'effet principal, l'homme obtient une remise de sa peine, non de sa peine entière, mais dans la mesure de sa ferveur et de sa dévotion. » (3, q. 79, a. 3).

« Or, reprend-il, cette remise de la peine, l'homme ne la gagne pas seulement pour lui-même, mais encore pour les autres, puisqu'il peut la leur communiquer. Car ainsi le demande le dogme de la Communion des Saints, que nous professons dans le Symbole, et qui faisait tressaillir de joie le Prophète royal, disant : « Je suis devenu participant de tous ceux qui vous craignent et qui gardent vos commandements. » *Particeps ego sum omnium timentium te, et custodientium mandata tua.*

Ainsi le demande le saint échange des Indulgences,

que nous transmettons aux âmes du purgatoire par manière de suffrage. — Car comme la rémission de la peine est un effet extrinsèque (*ex opere operantis*), chacun peut l'offrir à Dieu pour les autres, et leur abandonner, par charité, ce qu'il s'est acquis par son travail sans qu'il y perde rien de sa sanctification intérieure, ou sans aucun détriment pour la grâce acquise. Donc, de même que celui qui communie peut, par la charité, dériver à l'Eglise souffrante sa part de rémission de la peine qu'il a gagnée par les exercices de la pénitence ou qu'il a obtenue par les Indulgences, de même le peut-il faire pour la rémission de la peine qu'il a puisée dans cet ineffable Sacrement. »

L'utilité incontestable de la communion pour le soulagement des âmes étant démontrée, il prouve ensuite *l'efficacité toute particulière* de cette pieuse pratique en donnant deux autres raisons, sous forme de confirmations :

*Première confirmation. Vertu impétratoire toute spéciale de la sainte communion.* « Ajoutez premièrement que, comme par le Sacrement de l'Eucharistie les forces de l'homme spirituel sont accrues en nous, ainsi fortifiés par la grâce nous prions avec plus de ferveur pour les âmes souffrantes, et nous trouvons Dieu plus disposé à exaucer notre prière. Car l'âme sainte nourrie de ce pain vivant et ainsi changée en lui, se détache des choses humaines jusqu'à se fondre tout entière en Dieu. Alors, comme un cristal transparent qui reflète tout l'éclat du soleil, ainsi, dans l'obscurité de ce corps humain, elle brille de toute la clarté de JÉSUS-CHRIST. Réflétant donc la gloire de JÉSUS présent en elle, et transformée de clarté en clarté comme par l'esprit du Seigneur, ce n'est plus elle qui prie, mais JÉSUS-CHRIST qui prie en elle et qui demande avec d'inénarrables gémissements que

Dieu éclaire ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, afin de diriger leurs pas dans le chemin de l'éternelle paix. A une âme qui demande ainsi par le Christ dont elle est pleine ou mieux en qui le Christ lui-même demande — car qui s'unit à Jésus ne fait plus qu'un esprit avec lui — que pourra refuser le Seigneur ? Demander ainsi, n'est-ce pas recevoir ? chercher ainsi, n'est-ce pas trouver ? frapper ainsi n'est-ce pas se faire ouvrir ? Assurément le Christ sera exaucé pour sa dignité, et Dieu ne mettra pas de délai à répondre quand les vœux des suppliants, sont formulés par Celui même qui ne saurait essayer de refus, par le Fils bien-aimé, en qui le Père se complait tant. «

*Deuxième confirmation : Valeur méritoire et satisfactoire particulière de la sainte communion.* « Ajoutez encore que, puisque toute bonne œuvre faite par les vivants peut être utile aux morts par la communion des mérites, on ne saurait mettre en doute qu'une communion pieusement reçue, qui est l'éminent salaire du labeur de la piété chrétienne, la profession de la religion, le fruit des travaux de la pénitence, le couronnement de toutes les vertus, ne puisse profiter aux âmes du purgatoire quand on l'étend jusqu'à elles par la diffusion d'une surabondante charité. D'autant plus que dans la sainte communion il ne faut pas considérer la seule réception du Sacrement, qui consiste dans la déglutition du pain céleste et des saintes espèces ; mais il faut peser aussi le travail et la difficulté de la sainte préparation, laquelle exigent et l'épreuve de soi-même, et la confession sacramentelle, et la purification de ses fautes par les exercices de la pénitence chez ceux qui ont conscience d'avoir péché mortellement, et chez tous la mise en acte des vertus intérieures. Or, rien de plus laborieux

et de plus difficile qu'une telle communion, qui dépasse toutes les forces de notre nature corrompue ; rien, par conséquent qui puissent être plus apte à satisfaire même pour les autres. Ainsi la sainte communion a bien deux qualités requises pour qu'une œuvre puisse être salutaire aux autres : la puissance de mériter, qui découle de sa bonté, et la puissance de satisfaire pour les peines d'autrui, inséparable de toute bonne œuvre laborieuse.»

## LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE LOURDES

On sait que le douzième congrès eucharistique international doit s'ouvrir à Lourdes le 7 août prochain. Le Souverain Pontife, dans une lettre adressée à S. Em. le cardinal Langénieux, déclare à l'éminent archevêque de Reims qu'Il l'a choisi pour présider, en Son nom, cette importante assemblée.

Voici la lettre du Pape :

*A Notre cher Fils Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean devant la Porte-Latine.*

LEON XIII, PAPE.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Au mois de février dernier, Nous avons déjà adressé à Notre Vénérable Frère, l'évêque de Liège, des lettres par lesquelles Nous manifestons notre joie au sujet du congrès eucharistique qui va se célébrer au mois d'août prochain dans la ville de Lourdes.

Comme Nous l'avons fait entendre, sous les auspices de la Mère de Dieu, dont l'assistance est si assurée en ce lieu aux fidèles accourant de partout, Nous avons

tout à espérer de ce congrès pour le progrès et la propagation du culte eucharistique. Comme, pour rehausser la splendeur de ces assises, on désire que Nous désignons quelqu'un qui les préside en notre nom, Nous avons pensé à vous, cher Fils, à vous que plus d'un titre appelle à cet honneur.

En effet, d'un côté, votre nom reste glorieusement attaché au congrès eucharistique tenu à Jérusalem ; d'un autre côté, lorsque vous étiez évêque de Tarbes vous avez, en un court espace de temps, donné de multiples témoignages de votre dévotion envers la Vierge de Lourdes. Appelez donc, en Notre nom, les faveurs du ciel, sur le prochain congrès. Et pour que la charge que Nous vous confions soit accompagnée des grâces et des consolations les plus abondantes, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à tout le congrès, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 mai 1899,  
22e année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

---

## LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE LOURDES

---

S. S. Léon XIII a adressé la lettre suivante à Mgr l'évêque de Liège :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Il y a près de cinquante ans qu'en la ville de Lourdes la très bonne Vierge, Mère de Dieu, manifeste, de la manière la plus éclatante, en faveur des malheureux de tout genre, la présence de son puissant secours et la tendresse de son cœur maternel. Depuis longtemps aussi, et à la grande joie de Notre cœur, Nous savons que la dévotion des fidèles envers le très

auguste sacrement de l'autel y prend, à cette occasion, de merveilleux accroissements, qu'elle s'y témoigne par de solennelles processions et par la fréquence extraordinaire des communions.

Assurément, il n'y a là rien de quoi l'on ne dût s'attendre : Car si la Mère de Dieu attire à soi les hommes par ses bienfaits et sa très douce charité, elle ne les attire que pour les conduire ensuite à Jésus. Il sera donc, sans aucun doute, agréable à la sainte Vierge de voir les fidèles se réunir dans son sanctuaire, et comme sous ses yeux, afin d'y délibérer sur la manière d'accroître de plus en plus les honneurs rendus au Christ, caché sous les espèces eucharistiques.

Dès lors. Notre approbation ne peut non plus faire défaut à la résolution que vous, Vénérable Frère, avez prise avec les autres membres du comité organisateur des congrès eucharistiques de tenir votre prochaine réunion dans la basilique de Lourdes. Nous l'approuvons d'autant plus que Nous sommes assuré que, tenue sous les auspices de la protection de la Mère de Dieu, cette réunion ne peut manquer d'avoir un succès complet. Nous avons la confiance que des évêques et surtout des évêques de France, honoreront votre assemblée de leur présence et de leur bienveillance.

Pour Nous, Nous prions Dieu de répandre sur le Congrès l'abondance de ses grâces et, comme gage de ces faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons dans toute l'affection de Notre cœur, la bénédiction apostolique à tous ceux qui y assisteront.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre le XI février MDCCCXCIX, de notre Pontificat la vingt-et-unième année.

LEON XIII, PAPE.

---

## DECRETS ET SOLUTIONS

---

### S. C. DU SAINT-OFFICE

**D**ANS une ordination, le cérémoniaire a omis, par inadvertance, pour les prêtres, de mettre du vin dans le calice. Un décret du 11 janvier 1899 oblige à la recommencer sous condition, en secret, à un jour quelconque.

### S. C. DES RITES

Un rescrit du 10 septembre 1898 déclare qu'il n'est pas permis de remplacer la clochette de l'autel par une sorte de cymbale, malgré l'usage contraire.

---

## DECRET SUR LA CANONISATION

DU

### BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

---

**VOICI** la traduction du décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui a été promulgué par le Souverain Pontife, touchant les miracles approuvés pour la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle :

*Sur le doute ainsi conçu : Y a-t-il des miracles certains et lesquels dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ?*

Combien est excellente et féconde la vertu qui n'est pas abandonnée aux forces naturelles, mais qui repose sur les profondes racines de la foi chrétienne et qui s'appuie sur le secours de la grâce divine : c'est là un fait prouvé d'une manière admirable par les exemples de tous les hommes que l'Eglise a élevés aux honneurs

de la céleste Béatitude. En effet, outre d'innombrables martyrs qui périrent sans défaillance pour la cause de la religion, d'autres pieux personnages, s'ensevelissant avec le Christ, menèrent une vie solitaire et si pure qu'ils semblèrent rivaliser de vertu avec les anges.

D'autres encore, exposés pour ainsi dire aux flots de la vie ordinaire et publique, rendirent les plus grands services, même en remplissant les devoirs d'un ministère commun.

A ces derniers il faut ajouter Jean-Baptiste de la Salle, fondateur d'un institut religieux qui a pris le nom de Frères des Ecoles chrétiennes. C'est avec raison que le XVIIe siècle se glorifie d'avoir donné naissance à cet homme remarquable, qui naquit d'une famille noble, à Reims, en France, l'an 1651. Après une adolescence pieuse et pure, il fut admis, dans la seizième année de son âge, au nombre des chanoines de l'Eglise métropolitaine de Reims. Ayant reçu le sacerdoce, non seulement il remplit, mais encore il surpassa fort les espérances qu'on avait fondées sur lui.

Jugeant en effet avec beaucoup de raison qu'il devait « chercher non ses propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ », il commença de bonne heure à remplir son ministère très saintement, pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Quoiqu'il se montrât à la hauteur de tous les devoirs, il parut néanmoins désigné spécialement par la divine Providence pour entreprendre l'éducation chrétienne des enfants du peuple. Il fonda donc en France de ces écoles qu'on nomme primaires ; il inaugura un système d'instruction et d'éducation dont il assura la perpétuité en fondant une famille religieuse, et dont l'excellence a été démontrée par un usage prolongé et presque universel. En outre, il voulut qu'il y eût des noviciats pour la formation des maîtres, genre

d'institution dont notre siècle se glorifie comme si elles avaient été créées récemment.

Il n'est donc pas étonnant que la France ait élevé publiquement une statue à un homme qui avait rendu de si éclatants services à ses semblables. Mais son titre de gloire de beaucoup le plus beau lui vint des belles vertus que lui inspirèrent ses profonds sentiments de piété, et grâce auxquelles il obtint des résultats très féconds et très avantageux pour la société civile elle-même. Il avait en effet une foi sincère, et non cette foi morte que les œuvres n'accompagnent pas ; il était animé d'une piété extraordinaire et d'une vive ardeur pour le salut de son prochain. Le feu de la charité le brûla tellement que renonçant à son patrimoine, aux avantages dont jouissait sa famille, et à ses dignités même, il adopta un genre de vie humble et austère, s'exposant à bon nombre de difficultés, d'attaques et d'humiliations. Épuisé enfin par ces labeurs, il mourut le septième jour avant les ides d'avril de l'année 1719, alors que déjà l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, fondé par lui, s'était répandu dans diverses régions du globe, et avait rendu de grands services à la religion et à la société.

Mais, bien que depuis longtemps déjà il eût pu être question de décerner à un tel homme les honneurs de la béatitude céleste, puisque sa sainteté avait même été confirmée par des miracles, cependant il semble qu'un dessein de la sagesse divine ait voulu que le Bienheureux fût proposé à notre époque comme un guide et un modèle public. Aujourd'hui, en effet, un très grand nombre d'âmes ont oublié la divine sentence : « La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. » Dieu est écarté de l'éducation des jeunes gens, ou au moins ils sont élevés suivant un système qu'inspire non

l'esprit du Christ, mais la sagesse humaine, si bien qu'elle demeure vraie, la parole de saint Augustin (*Manuel*, ch. 117) : « La sensualité règne là où ne règne pas l'amour de Dieu. » Aussi l'on comprend facilement qu'il soit non seulement opportun, mais très utile, d'inscrire à l'heure actuelle parmi les saints cet homme qui rappela le divin maître disant : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

A ces causes, sur les instances des Frères des Ecoles chrétiennes demandant que le suprême honneur fût décerné à leur Bienheureux Père Jean-Baptiste de La Salle, et que l'on publiât pour ce motif les deux miracles accomplis par son intercession, le Siège Apostolique a accordé qu'il fût fait une scrupuleuse enquête à ce sujet, et les pièces du procès ont été revues et approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites.

Le premier de ces miracles a eu lieu en l'année 1889, au collège de Rodez en France. Le jeune Léopold Tayac était atteint d'une très grave pneumonie. Les médecins avaient perdu tout espoir et le malade, chez qui les centres cérébraux étaient mortellement atteints, était sur le point d'expirer. Par l'entremise du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle auprès de Dieu, toute maladie s'évanouit subitement.

L'autre miracle se produisit la même année dans la maison religieuse vulgairement appelée « Maison Neuve » près de Montréal. Le frère Nethelme, de l'Institut des écoles chrétiennes, souffrait d'une paraplégie incurable causée par une lésion de l'épine dorsale. Il en souffrait à un tel point qu'il ne pouvait faire un pas ni même imprimer à son pied le plus léger mouvement. Ainsi paralysé, et abandonné de tous les médecins, il se laissa tomber devant l'image du Bienheureux Jean-Baptiste, qu'il supplia en pleurant de jeter sur lui un

œil de pitié et de lui porter secours. Chose merveilleuse, il sentit subitement que ses pieds se ranimaient, qu'ils reprenaient leur force, que le mouvement leur revenait, et celui qui naguère apparaissait comme à demi mort sembla dès lors ressuscité et pourvu d'une nouvelle vigueur.

Ces miracles ont été soumis, suivant les règles, à une triple discussion : d'abord dans la séance « anté-préparatoire » tenue, le 1er août 1897, chez l'Éme cardinal Parocchi, rapporteur de la cause ; ensuite dans l'assemblée préparatoire rassemblée au Vatican le 29 août de l'année suivante, en 1898 ; enfin dans la réunion générale tenue cette année, le 20 février, devant Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII. Dans cette dernière réunion, l'Éme cardinal Parocchi soumit à la discussion le doute suivant : « Y a-t-il des miracles, et quels miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ? » Tous les Éminentissimes cardinaux et les autres consultants apportèrent chacun leur suffrage ; et Notre Très Saint-Père le Pape ajouta : « Nous avons suivi avec une grande attention les jugements que vous avez exprimés au sujet des guérisons proposées. Toutefois, selon l'usage, Nous différons Notre jugement, devant implorer humblement la lumière divine. Nous souhaitons à la vérité qu'un tel homme, qui a accru la gloire de la France et dont la vertu a illustré toute l'Église, soit heureusement investi, le plus tôt possible, du suprême honneur qui lui permettra d'être mis sur les autels. »

Aujourd'hui, quatrième dimanche après Pâques, le Souverain Pontife a pensé que l'honneur mérité d'un nouveau culte devait être décerné au Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Après avoir célébré très dévotement le Saint-Sacrifice, le Saint-Père s'est rendu dans cette cour du Vatican et a appelé auprès de lui les Émes

cardinaux Camille Mazella, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Lucide-Marie Parocchi, évêque de Porto et de Sainte-Ruffine, rapporteur de la cause, ainsi que Jean-Baptiste Lugari, promoteur de la Sainte Foi, et moi-même soussigné, secrétaire, et, en leur présence, a déclaré solennellement qu' « il résulte des deux miracles proposés », à savoir du premier « que le jeune Léopold Tayac a été instantanément et parfaitement guéri d'une très grave pneumonie alors que l'état du cerveau présentait les symptômes prochains de la mort », et du second, « que le frère Néthelme, de l'Institut des écoles chrétiennes, a été instantanément et parfaitement guéri d'une paraplégie chronique transverse lombaire, ainsi que d'ulcères aux jambes. »

Le Souverain Pontife a ordonné que ce décret fût publié et enregistré dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, le 30 avril 1899.

Le cardinal MAZELLA,

*Evêque de Préneste, préfet de la S. Congrégation des Rites.*

DIOMÈDE PANICI,

*Secrétaire de la S. Congrégation des Rites.*

---

## LE MONDE RELIGIEUX

---

**R**OME. — La médaille annuelle du pontificat, qu'il est d'usage de frapper et de distribuer à la Saint-Pierre, vient d'être présentée au Souverain-Pontife par S. Em. le cardinal Mocenni, en sa qualité d'administrateur des Palais apostoliques. Frappée à l'effigie de Léon XIII, avec l'inscription commémorative de l'année de pontificat qui a commencé le 3 mars 1899 : *Leo. XIII. Pont. Max. An. XXII*, sa mé-

daille représente, sur le revers, la solennelle canonisation des saints Pierre Fourrier et Antoine-Marie Zaccaria, accomplie en 1897 et dont la commémoration n'avait pu former l'objet des précédentes médailles du pontificat. Le célèbre graveur des palais apostoliques, M. le chevalier Bianchi, chargé de l'exécution, a choisi pour rendre le sujet proposé sous la forme allégorique la mieux adaptée aux dimensions réduites d'une médaille, la figure de la Religion qui pose sur la tête des deux nouveaux saints la couronne de l'immortalité. La simplicité et l'harmonie des lignes est rehaussée par une majesté d'expressions bien digne de l'art chrétien. A l'entour, est gravée cette inscription également simple et majestueuse, fournie par Mgr Nocella : *A. M. Zaccaria. P. Fourrier. inter. ss. calites. consecratis* et sur l'exergue l'année de leur canonisation : *MDCCCXCVII*.

**Autriche.** — *Un sanctuaire national au Sacré Cœur.* —

Le 9 juin, il y a eu cent ans que la Diète du Tyrol a consacré ce pays au Sacré-Cœur de Jésus.

En souvenir de ce fait mémorable, des catholiques autrichiens se sont, depuis plusieurs années, cotisés, pour ériger un grand sanctuaire national au Sacré-Cœur.

Ce monument élevé à Bozen, ville du diocèse de Trente, a été solennellement consacré, le jour de la fête du Sacré-Cœur, par Mgr Valussi, prince-évêque de Trente. Après la messe, il y a eu consécration au Sacré-Cœur lue par l'archiduc héritier, et renouvellement solennel du vœu de 1799.

L'après-midi, un grand cortège a défilé devant le portail ouvert de l'église, où le Très Saint-Sacrement était exposé sur le maître-autel.

Les autorités militaires et civiles, les membres des Diètes du Tyrol et du Vorarlberg et les représentants de ces provinces au Reichsrath autrichien, de nombreuses députations municipales et une foule considérable ont figuré dans ce cortège.

Ajoutons un détail touchant : feu l'impératrice Elisabeth et toutes les archiduchesses avaient fait l'offrande d'un splendide ostensor garni de diamants, d'émeraudes, de rubis, de saphirs, provenant des bijoux personnels de ces princesses.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages reçus

NOTES ON THE CATHOLIC NAME, by Telesphore Austin, catholic priest. Frs Pustet, éditeur, New York et Cincinnati, 1899.

DEUX ÉTENDARDS. Liberté d'enseignement et monopole, par le P. Aloys POTTIER, S. J. Un volume in-8 de 33 pages. Prix : 0 fr. 50. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.)

D'un côté l'état avec l'athéisme et tout ce qu'il entraîne dans sa prétendue neutralité, de l'autre, les maisons d'éducation religieuse avec l'Évangile comme base de leur enseignement si fécond. Tels sont les deux étendards qui se disputent aujourd'hui l'élite de la société contemporaine.

Ce discours est destiné à réveiller les consciences endormis.

### Actes Episcopaux

OTTAWA. — 5 juin. — Circulaire au clergé. Litanies du Sacré-Cœur de Jésus.

20 juin. — Circulaire au clergé : Encyclique *Annum Sacrum* sur la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus.

TROIS-RIVIÈRES. — 26 juin. — Circulaire de M. le Vicaire Capitulaire au clergé.

I Le sacre de Mgr F.-X. Cloutier, le nouvel évêque, aura lieu à la cathédrale le 25 juillet, Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec sera le prélat consécrateur. — II La retraite pastorale se fera au séminaire des Trois-Rivières du 27 août au 2 septembre. — III Le bureau de la caisse de Saint-Thomas se tiendra jeudi le 31 août.